

## ANNEXE I - DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire d'une ou des qualifications mentionnées ci-dessous est dispensé de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou des exigences préalables à la mise en situation pédagogique en structure et/ou des exigences préalables requises pour accéder à l'examen et/ou obtient de droit les unités de compétences (UC) du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif, mention « rugby à XV », selon le tableau ci-après :

	Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation	Dispense des exigences préalables à la mise en situation pédagogique en structure (EPMSP)	Dispenses des exigences préalables d'accès à l'examen	UC1 Être capable de participer au fonctionnement de la structure	UC2 Être capable de conduire un projet d'action	UC3 Être capable de préparer une action d'animation	UC4 Être capable d'encadrer un groupe dans la mention	UC5 Être capable de conduire une action éducative dans la mention	UC6 Être capable de conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention
BF « découverte initiation » <sup>(1)</sup>		X				X			
BF « développement » <sup>(1)</sup>		X				X			
BF « perfectionnement » <sup>(1)</sup>		X				X			
BF « optimisation » <sup>(1)</sup>		X				X			
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « rugby à XV »	X	X	X	X	X	X	X	X	
BPJEPS spécialité « activités sports collectifs » mention « rugby à XV »	X	X	X	X	X	X	X	X	
BPJEPS mention APT ou « multi-activités physiques ou sportives pour tous »	X	X	Uniquement des BF <sup>(1)</sup>	X	X	X	X		
BPJEPS mention APT ou « multi-activités physiques ou sportives pour tous » + BF « développement » <sup>(1)</sup>	X	X	Uniquement du BF « optimisation » <sup>(1)</sup>	X	X	X	X	X	

	Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation	Dispense des exigences préalables à la mise en situation pédagogique en structure (EPMSP)	Dispenses des exigences préalables d'accès à l'examen	UC1 Être capable de participer au fonctionnement de la structure	UC2 Être capable de conduire un projet d'action	UC3 Être capable de préparer une action d'animation	UC4 Être capable d'encadrer un groupe dans la mention	UC5 Être capable de conduire une action éducative dans la mention	UC6 Être capable de conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention
CQP « technicien sportif rugby à XV »	X	X	X	X	X	X	X		X
CQP « moniteur de rugby à XV »	X	X	X	X		X	X		
Licence STAPS mention APAS ou EM ou ES	X	X	Uniquement des BF <sup>(1)</sup>	X	X	X	X		
Licence STAPS mention APAS ou EM ou ES + BF « développement » <sup>(1)</sup>	X	X	Uniquement du BF « optimisation » <sup>(1)</sup>	X	X	X	X	X	
Licence STAPS mention ES + BF « optimisation » <sup>(1)</sup>	X	X	Uniquement du BF « développement » <sup>(1)</sup>	X	X	X	X		X

<sup>(1)</sup> délivré par la Fédération française de rugby à XV

Abréviations : BF - Brevet fédéral / BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport / APT - Activités physiques pour tout / CQP - Certificat de qualification professionnelle / STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives / APAS - Activité physique adaptée et santé / EM - Éducation et motricité / ES - Entraînement sportif.